



Avis d'audience

Le 3 février 2011

Réf. 2011-H-101

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en février pour étudier la demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant la modification des permis d'exploitation pour les centrales nucléaires Pickering-B et Darlington. Ces centrales sont situées à Pickering et à Clarington (Ontario), respectivement.

OPG demande à la Commission d'approuver les modifications administratives suivantes : des mises à jour pour des nouvelles versions de documents et la révision d'une condition du permis de Pickering-B afin de citer en référence une norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'OPG. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et OPG.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et sera accessible au public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'OPG ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice de Tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca